

Date de la Convocation
15 février 2024

Date de l’Affichage
15 février 2024

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents 9
Absents : 2
Représentés : 2

Objet de la délibération
Approbation des travaux
pour la création d’un pôle
technique et autorisation
donnée au Maire pour
demandeur la subvention
dans le cadre du Contrat
Rural, CoR.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2024-01 SEANCE DU 23 février 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Jean-Paul ANGLADE, M Philippe BARRAULT, M Grégory THIBAUD **Adjoints**,
Mme Florence DECHELLE, Mme Marie CORNET-VERNET,
Mme Oriane PODEVIN, M Pierre de MONTALEMBERT, M Daniel MATHÉ **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS et REPRESENTES

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
Mme Pascale BACQUET représentée par Mme Florence DECHELLE

ABSENTS NON REPRESENTES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie CORNET-VERNET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d’aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d’investissements concourant à l’aménagement durable d’une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d’urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l’opération suivante :

- Création d’un pôle services intégrant le centre technique municipal, 2 bornes publiques de recharge de véhicules et une aire de jeux pour enfants.

Le montant total des travaux s’élève à 650 000,00 € H.T.

Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge de la commune seront financés par un emprunt et une subvention DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l’échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :
sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
sur le plan de financement annexé,
sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
à réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département.

Décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Thierry SEGURA, Maire, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération qui le concerne, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural.

Fait à Boissettes, le 23 février 2024,

Secrétaire de séance,
Marie CORNET-VERNET



Le Maire,
Thierry SEGURA

